

# Formation autorisation de conduite pour l'option télécommande sur la catégorie A sur la recommandation CACES® R482

Réf : OPTION

Code :

## Objectifs de la formation :

Mettre en œuvre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à l'utilisation d'un engin de chantier inférieur à 6 tonnes par télécommande

## Public cible :

Toute personne titulaire du CACES® R482 Catégorie A ou CACES® R372M Catégorie 1 en cours de validité  
*La situation d'handicap devra être précisée en amont afin de définir la faisabilité du projet et de trouver la solution adaptée.*

## Pré requis :

Maîtrise orale, écrite et lecture de la langue française

Être majeur

Être muni des Equipements de Protection Individuelle (EPI) : tenue de travail, gants, casque, chaussures de sécurité, ...

## Programme de la formation :

Module théorique :

Connaissances générales • Règles de circulation • Vérification d'usage • Rappel des règles de sécurité des travaux en tranchées

Module pratique :

Prise de poste et vérification • Conduite et montée/descente au moyen d'une télécommande • Fin de poste • Opérations d'entretien quotidien

**Durée minimum :** 0,5 J / 3,5 H

*La durée peut être modifiée en fonction des risques/demandes spécifiques de l'entreprise ou de la profession*

## Moyens pédagogiques :

Présentiel

Alternance d'exposés, questions/réponses et partage d'expériences

Mise en situation réelle sur des cas concrets

Exercices pratiques sur aire d'évolution

## Moyens techniques :

Salle de formation équipée d'outils multimédias

Les épreuves pratiques se déroulent sur le plateau technique avec un compacteur télécommandé

Documents divers (VGP, certificat CE, manuel d'utilisation, ...)

## Dispositif de suivi et d'évaluation de la formation :

L'apprenant apposera sa signature par demi-journée

Questionnaire d'évaluation de satisfaction des stagiaires à la fin de la formation

Attestation de formation

## Validation de la formation :

Évaluation théorique par un QCM

Évaluation pratique sur grille d'évaluation

Validité : recommandée selon la validité du CACES® R482 Catégorie A ou CACES® R372M Catégorie 1

**Dispensateur de la formation :** Formateur reconnu compétent - ayant suivi une formation